

POLITIQUE CONCERNANT LES COUPONS DE RÉDUCTION

MODALITÉS GÉNÉRALES

Coupons-rabais de fournisseurs, de fabricants et coupons émis par Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

1. Nous acceptons les coupons de fournisseurs, les coupons de fabricants ainsi que tous les coupons émis par le Groupe Jean Coutu (circulaires, journaux, revues et site Internet).
2. Pour être accepté dans une succursale PJC, un coupon doit :
 - être remis et utilisé en conformité avec les modalités d'utilisation indiquées sur le coupon;
 - être présenté lors de l'achat du produit visé par le coupon et correspondre à la quantité de produits achetés;
 - être clair et facilement lisible, sans aucun signe d'altération ou de modification;
 - être imprimé en couleur ou en noir & blanc et rédigé en français, en anglais ou être bilingue;
 - identifier clairement la nature de l'offre, les modalités applicables et les exclusions, le cas échéant. Il peut s'agir :
 - d'une réduction en \$ de la valeur du produit : cette valeur ne peut excéder 10 \$ sans autorisation d'un responsable de la PJC qui a la discrétion de refuser le coupon;
 - d'un article gratuit avec achat ou sans achat (les coupons Internet donnant droit à une gratuité sans achat ne sont pas acceptés);
 - comporter un code à barres lisible;
 - une adresse de remboursement canadienne valide (sauf pour les coupons Jean Coutu) comme C.P. 128 Longueuil (Québec), C.P. 1600, Pickering, (Ontario) et C.P. 3000, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick).
 - avoir une date de péremption valide.
3. Si la valeur d'un coupon excède le prix du produit, cette valeur devra être réduite au prix de vente du produit. **La différence de prix ne sera pas remise au client.**
4. Dans le cas d'une promotion de type « *Second article gratuit à l'achat du premier* » (BOGO), un client peut également présenter un coupon de fabricant (de type « *réduction en \$ de la valeur du produit* »), à moins d'une indication contraire indiquée dans les modalités du coupon.
5. Dans le cas d'un retour de produit acheté avec un coupon, le client sera remboursé sur le montant réellement payé, donc excluant la valeur du coupon. Le coupon ne sera pas remis au client.

6. Au Québec, les coupons applicables sur des médicaments ne sont pas acceptés, car aucun coupon s'appliquant à un médicament (au sens de la *Loi sur la pharmacie*) ne peut être légalement accepté dans une pharmacie.

Coupons Internet

7. Nous acceptons les coupons Internet (il s'agit de coupons imprimés par les clients à partir d'un site Web autre que www.jeancoutu.com et qui n'ont donc aucune impression à l'endos). En plus des conditions d'acceptations générales, ils doivent :
- Comporter une photo du produit et un seul code UPC et code à barres
 - Porter la mention « Coupon Internet » ou identifier la compagnie émettrice.
 - Avoir une date de péremption valide qui ne peut excéder de plus de 6 mois la date du jour.

Note : Les coupons Internet donnant droit à une gratuité sans achat ne sont pas acceptés.

Attention : les coupons commandés par Internet, mais qui sont livrés par la poste (save.ca, websaver.ca ou autres), ne sont pas considérés comme étant des « coupons Internet », mais sont plutôt des coupons de fournisseurs ou des coupons de fabricants et ils doivent être traités comme tel.

Coupons AIR MILES^{md}

8. Les modalités indiquées sur les coupons d'offre de prime AIR MILES ont préséance sur les modalités suivantes :
- un seul coupon est accepté par transaction, à moins d'indication contraire sur un deuxième coupon à l'effet qu'il peut être jumelé à un autre coupon;
 - le coupon n'a aucune valeur marchande;
 - si un coupon est applicable sur un produit en rupture d'inventaire, le responsable de la succursale conservera le coupon et émettra un bon « MILLES EXCUSES » avec une mention portant sur le nombre de milles de récompense applicable selon le coupon présenté.

Coupons provenant d'appareils mobiles

9. Les coupons électroniques générés et présentés par un appareil mobile (iPod, iPhone et autres appareils de ce type) ne sont pas acceptés.

Coupons de compétiteurs

10. Les coupons d'autres détaillants et compétiteurs ne sont pas acceptés.

Politique d'ajustement de prix

11. Nous n'avons aucune politique nationale d'ajustement du prix (price matching) lorsqu'un produit est annoncé à un prix moindre chez un autre détaillant. Une succursale PJC pourrait cependant décider de réagir localement face aux stratégies de prix de la compétition.